

Appel d'offres : PROJETS DE COOPERATION SCIENTIFIQUE INTER-UNIVERSITAIRE (PCSI)

Date limite : 30 septembre 2009

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) offre aux enseignants et aux chercheurs de ses universités la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de formation et de recherche. Les Projets de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) peuvent être de trois types : (1) projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche), (2) projets partagés formation et (3) projets partagés de gouvernance universitaire.

Objectifs

Objectif général :

- impulser une logique de structuration durable à la coopération scientifique, académique et institutionnelle

Objectifs spécifiques :

- le renforcement scientifique des universités du Sud
- le développement de la coopération régionale ou interrégionale, entre universités du Sud et/ou du Nord
- l'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Sud
- le soutien aux jeunes chercheurs
- l'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes du Sud
- la promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud.

Activités concernées

Les projets doivent entrer dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche).

Activités concernées : actions de recherche ponctuelles, de courte durée

Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants

Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)

Montant maximal par projet : 20 000 Euros

2. Projets partagés de formation

Activités concernées : développement et mise en place d'un projet de formation au niveau master ou au niveau doctorat (ex. : adaptation de cursus au système « LMD » ; travail préparatoire pour la mise en place d'un master, d'une formation doctorale, etc.). Il ne s'agit pas en l'espèce de financer le fonctionnement d'une formation (mobilités étudiantes par exemple). Les activités ne concernent donc pas des formations déjà existantes.

Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, personnel administratif

Durée maximale de l'appui de l'AUF : 12 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)

Montant maximal par projet : 10 000 Euros

3. Projets partagés de gouvernance universitaire

Activités concernées : actions concernant l'appui aux réformes de l'enseignement supérieur, la professionnalisation, la qualité, l'évaluation, l'innovation... (ex. : mise en place d'ateliers de formation pour des publics universitaires déterminés, échange de bonnes pratiques etc.).

Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, personnel administratif

Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)

Montant maximal par projet : 20 000 Euros

Appels en cours

A partir de 2009, les PCSI sont développés par les directions régionales de l'AUF sous l'autorité scientifique des commissions régionales d'experts (CRE). Ces projets sont ouverts aux universités de leur région sur appels d'offres régionaux mis en œuvre à l'initiative de chacun des 9 bureaux régionaux de l'AUF. Le présent appel concerne les établissements d'enseignement supérieur implantés dans les régions des bureaux d'Afrique de l'Ouest, des Amériques, d'Asie-Pacifique et de l'Océan Indien.

Pour candidater, nous vous invitons à consulter les sites des bureaux régionaux de l'AUF

- Bureau des Amériques : <http://www.auf.org/regions/ameriques/>
- Bureau Afrique de l'Ouest : <http://www.auf.org/regions/afrique-ouest/>
- Bureau Asie-Pacifique : <http://www.auf.org/regions/asia-pacifique/>
- Bureau Océan Indien : <http://www.auf.org/regions/ocean-indien>

D'autres bureaux de l'Agence lanceront leurs appels régionaux vers mi-septembre.

